

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 17 juin 2002 portant création du Diplôme Interuniversitaire NEPHROPATHOLOGIE modifié par les arrêtés du 22 mai 2002, 12 juin 2006 et 27 avril 2009

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire NEPHROPATHOLOGIE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur BROCHERIOU Isabelle (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur DANIEL Laurent (PU/PH)

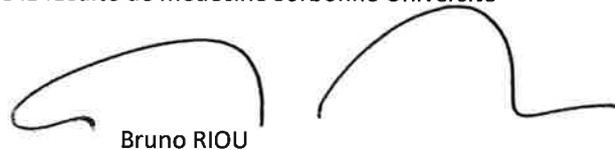
Docteur FEROCOT Stéphane (MCU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 28 février 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU